La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

AdobeStock©Piotr Krzeslak

AdobeStock©lovelyday12

AdobeStock©Olivier Le Moal

# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : QUELLES RÉPONSES DES AGRICULTURES ET SYLVICULTURES D'OCCITANIE ?

## *Éditorial du Président*

### *Agricultures et forêts, une solution pour les enjeux du changement climatique*

Dans un monde confronté au défi du dérèglement climatique, il est essentiel que tous les acteurs - qu'ils soient économiques, politiques, associatifs ou citoyens - se mobilisent pour relever ce défi. Les rapports du GIEC mettent en évidence l'interdépendance entre le climat, les écosystèmes, la biodiversité et les sociétés humaines. Cependant, malgré ces avertissements, les actions actuelles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont insuffisantes. Il est urgent de mettre en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation au dérèglement climatique pour assurer un avenir plus responsable et durable.

Le dérèglement climatique se manifeste déjà par une augmentation des températures, des canicules, des incendies de forêt, des sécheresses, des pluies extrêmes, etc., qui ne feront que s'aggraver à l'avenir, tant dans notre région que dans le monde entier. Ainsi, tous les secteurs d'activité, tels que le transport, l'énergie, l'industrie et l'agriculture, doivent adopter des approches de production plus efficaces et durables afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
Les forêts sont étroitement liées au dérèglement climatique. Leur dynamique et leur fonctionnement sont perturbés par les changements climatiques, ce qui peut avoir des effets néfastes indirects tels que les incendies et les dépérissements massifs. Les forêts jouent également un rôle crucial dans la lutte contre le dérèglement climatique en tant que réservoirs de carbone dans la biomasse et les sols.
En ce qui concerne l'agriculture, il est crucial de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant la sécurité alimentaire pour une population mondiale croissante. Les effets du dérèglement climatique, tels que la sécheresse, les précipitations intenses et les pénuries d'eau, menacent déjà la production agricole en France, en Europe et en Afrique. Il est donc nécessaire de repenser l'agriculture dès maintenant afin de s'adapter aux défis du dérèglement climatique et de répondre aux besoins alimentaires croissants.

Ainsi, malgré les défis posés par le dérèglement climatique, l'agriculture et les forêts françaises sont appelées à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la production de matériaux et d'énergies renouvelables, ainsi que par une adaptation de leurs modes de production.

Il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuer les effets du dérèglement climatique et garantir la sécurité alimentaire pour un avenir durable pour tous.

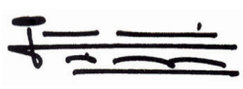

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Assemblée plénière du CESER du 20 juin 2023**

**Denis CARRETIER**
Président de la Commission
Espace et Développement rural
Agri-Agro - Forêt - Bois
Alimentation

**Michel BAYLAC**
Rapporteur

**Synthèse de l'Avis voté le 20 juin 2023 et préparé par la Commission Espace et Développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation**

# Vers une neutralité carbone : le rôle clé de l'agriculture et des forêts

Le dérèglement climatique constitue l'un des défis majeurs de notre époque, avec d'importantes répercussions environnementales, économiques et sociales. Les émissions de gaz à effet de serre (GES), résultant de l'activité humaine, sont identifiées comme la principale cause de ce phénomène.
La région Occitanie dotée d'un potentiel important en matière d'agriculture et de forêts, avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante, est confrontée aux défis du dérèglement climatique qui affectent déjà ces secteurs. Cependant, l'agriculture et la sylviculture peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre le dérèglement climatique en tant que contributeurs et solutions pour réduire les émissions de GES et atténuer les impacts du changement climatique.

Dans ce contexte, il est crucial de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables, tout en contribuant à la réduction des émissions de GES. Aussi, l'agriculture et la forêt de notre région ont toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.

## Forêts d'Occitanie : effets et atténuation des dérèglements climatiques

La filière forêt-bois participe de 3 manières à l'atténuation du dérèglement climatique :

- **La séquestration dans l'écosystème**, soit le déplacement de la masse de carbone vers la biomasse et les sols.
En Occitanie, la forêt contribue pour 56 % à la séquestration carbone de la région.
L'enjeu est donc de préserver les stocks existants par le développement de modes de sylvicultures permettant le développement de la biomasse et de la vie du sol.

- **Le stockage dans les produits** bois, qui dépend de la durée de vie du produit réalisé. Il faut ainsi allonger la durée de vie des produits bois (bois d'œuvre, construction…), valoriser les co-produits de sciage et développer le recyclage des produits en fin de vie.

- **La substitution** sous forme de **matériaux ou d'énergie**, soit le remplacement d'une source d'énergie ou d'un matériau par du carbone forestier. La confirmation de l'effet bénéfique de ce levier nécessite de comparer les Analyses de cycle de vie des filières de production.

Le dérèglement climatique impacte déjà l'ensemble des fonctions de la forêt et augmente les risques naturels encourus par nos écosystèmes. À l'avenir, il va encore plus modifier les écosystèmes forestiers, impactant leur fonctionnement et leur composition. Aussi pour que la filière forêt-bois régionale puisse participer au maximum de ses capacités à l'atténuation du dérèglement climatique, nous devons :

- Inciter à une gestion durable des forêts, par le regroupement des plus petites parcelles, le renforcement du rôle environnemental et de protection des documents de gestion et en privilégiant des pratiques favorables au stockage du carbone et à la production de bois de qualité ;

- Accompagner la structuration d'une filière durable du bois, engagée dans une démarche globale d'économie circulaire et privilégiant la valorisation du bois dans les produits à plus longue durée de vie.

## Agricultures d'Occitanie : empreinte et participation à la neutralité carbone

Le secteur agricole compte pour **30 % des émissions de gaz à effet de serre en Occitanie**, ce qui en fait le deuxième secteur le plus émetteur de la région, derrière les transports. Cela s'explique par la place importante de l'agriculture pour la région Occitanie (près de la moitié de la surface régionale) dont le tissu industriel est plus modeste par rapport à d'autres régions historiquement très industrialisées.
Il est important de noter que l'agriculture régionale émet **à l'hectare 35 % moins de gaz à effet de serre que la moyenne nationale**. Cet écart s'explique par le fait que l'agriculture est plus extensive en Occitanie et moins dense que dans d'autres régions françaises et par une utilisation moindre d'intrants azotés à l'hectare.

Pouchard Sébastien - Région Occitanie

Les cheptels représentent 61 % des émissions du secteur, les sols cultivés (y compris les cultures dédiées à nourrir les cheptels) 26 % et les émissions énergétiques 13 %.
Les terres cultivées et les haies associées aux terrains agricoles occupent 43 % des sols occitans et concourent pour 23 % au stock de carbone régional. Les prairies, quant à elles, occupent 19,1 % du territoire et stockent 16,7 % du carbone .

L'agriculture, comme la forêt, sera soumise à un climat tendanciellement plus chaud et plus sec en moyenne sur les mois d'été, et à une multiplication des accidents climatiques. Cette transformation de l'environnement entraînera différents effets dont certains sont déjà visibles comme les modifications des cycles biologiques, la disponibilité en eau, le rendement et la qualité des productions, le bien-être animal…

Aussi, participer à l'atténuation du dérèglement climatique pour l'agriculture inclura l'adoption et le développement de techniques agricoles bas-carbone et produisant une alimentation de qualité. Il s'agira principalement de :

- Mieux maîtriser le cycle de l'azote par le développement des légumineuses et l'accompagnement à la structuration d'une filière protéines végétales locale et l'encouragement à l'économie d'intrants ;

- Protéger et accroître les stocks de carbone par le développement des couverts végétaux, le soutien à l'élevage herbager, agroforestier et sylvopastorale, et l'implantation de haies ;

- Réduire les émissions de méthane par l'accompagnement au développement d'une méthanisation raisonnée et en maîtrise locale.

## Une économie du carbone à réguler

La neutralité carbone est un objectif important dans la lutte contre le dérèglement climatique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de mobiliser un grand nombre d'acteurs à différents niveaux, tels que les gouvernements, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les individus. Cela a conduit à la création d'un réseau complexe d'acteurs travaillant ensemble pour atteindre cet objectif. Cette diversité rend la mise en œuvre de politiques coordonnées plus difficile.

Le marché financier du carbone est devenu un instrument clé dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, dans ce cas, le prix du carbone doit être suffisamment élevé afin de représenter une véritable opportunité économique pour financer la transition vers une économie décarbonée.

Le label bas-carbone est le principal instrument financier pour l'atteinte des objectifs climatiques en France.
Le CESER s'interroge sur l'articulation de ce label bas-carbone dans les autres politiques publiques agricoles et forestières. Il revient aux pouvoirs publics de veiller au respect de l'application des principes d'additionnalité des mesures labellisées par rapport aux actions publiques existantes ou prévues. Pour le CESER, le label semble un outil intéressant pour impulser un changement de pratique mais doit rester un outil transitoire, le temps de leur généralisation. Le marché de la compensation ne peut se substituer à une politique publique ambitieuse de transition des modèles économiques, à laquelle doit s'ajouter la fiscalité et la réglementation.

## LES PRÉCONISATIONS DU CESER

### Renforcer le rôle environnemental et de Défense des forêts contre les incendies des Plans Simples de Gestion

**Le CESER cependant estime la partie environnementale de ces documents trop faible par rapport à leur aspect économique, il regrette également que le seuil soit trop élevé.**
**Aussi, le CESER préconise :**

**de s'appuyer sur la préconisation du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux concernant les seuils, de sorte à élargir la base de cet outil de gestion :**

- **en abaissant le seuil de 25 ha à 10 ha s'agissant des parcelles d'un seul tenant ;**
- **en expérimentant, sous l'impulsion du préfet de région, sur des territoires pilotes, l'application du seuil de 25 ha aux propriétés morcelées.**

**que l'établissement d'un Plan Simple de Gestion contienne obligatoirement des objectifs environnementaux, notamment en se basant sur un diagnostic d'IBP (indice de biodiversité potentielle) afin d'intégrer la biodiversité « ordinaire » dans les principes de gestion des forêts.**

### Mieux maîtriser le cycle de l'azote

**Afin d'accroître la part des cultures de légumineuses à graines, fixatrice d'azote et permettant de réduire la fertilisation minérale, le CESER préconise d'accompagner la démarche de la FILEG (Filière légumineuse à graines) jusqu'à la structuration effective d'une filière légumineuse régionale. Il est également nécessaire d'accompagner la recherche variétale pour l'adaptation des variétés aux contextes pédoclimatiques régionaux.**

### Protéger et accroître les stocks de carbone

**Le CESER préconise que la Région Occitanie soutienne les systèmes d'élevage qui permettent le maintien des prairies et des parcours, vecteur de séquestration du carbone.**

### Réduire les émissions de méthane : la méthanisation

**Le CESER préconise le soutien des pouvoirs publics au développement d'unités de méthanisation compatibles avec les besoins, les substrats végétaux et/ou animaux locaux et les organisations et capacités territorialisées des acteurs, adossées à des projets agricoles et dans des modèles économiques en maîtrise locale.**

### Économie du carbone

**Le CESER demande expressément aux pouvoirs publics (État, Région ...) de veiller à la régulation des marchés carbone, afin d'éviter les dérives qui pointent en termes de concurrence entre usages, d'accaparement et spéculations sur la valeur des terres, pour soutenir des modèles économiques en maîtrise locale au bénéfice des territoires et veiller à ce que les populations les plus défavorisées ne payent pas seules le prix de cette transition.**


## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Siège**
18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

**Site de Montpellier**
201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



**L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet http://www.ceser-occitanie.fr**


**Chargée de mission : Marie-Graziella CAILLEAU ■ marie-graziella.cailleau@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 97**
**Secrétariat : Angélique CANO ■ angelique.cano@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 99**